



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE  
PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **Comité de Pilotage**

### **Contrat de projets 2008-2013**

*Vendredi 1er juillet 2011*

## 1. Objectifs et périmètre

Dans le cadre de l'autonomie de la Polynésie française, l'Etat et le Pays partagent une volonté commune de favoriser la mise en place de structures et d'outils destinés à accompagner le Pays sur la voie du développement durable. Fruit de ce partenariat étroit, des dispositifs structurants ont été mis en place tels que le Pacte de progrès (1993), la Loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel (1994-2004), et ses deux contrats de développement, le Fonds de Reconversion Economique de la Polynésie française, la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), refondée en 2011 en 3 dispositifs.

L'Etat et la Polynésie française se sont engagés conjointement dans une démarche partenariale qui s'est concrétisée à travers la rédaction d'un **Contrat de Projets** pour la période **2008 à 2013**, articulé autour de 5 volets qui sont :

- le logement social,
- la santé,
- l'environnement,
- les abris de survie,
- et l'enseignement supérieur et la recherche

L'enveloppe totale du Contrat de Projets 2008-2013 modifiée est de 48,375 milliards de F CFP au lieu de 50,841 milliards de F CFP en raison de la diminution de la participation du FIP au volet environnement.

## 2. Suivi et pilotage du Contrat de Projet

Un **Comité de Pilotage** (COPIL) est chargé de veiller à la bonne exécution du contrat et de valider notamment les propositions de programmation et de révision ainsi que les résultats des études d'évaluation réalisées. Ce comité, coprésidé par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et par le Président de la Polynésie française, est composé à parité par les ministres, administrateurs ou chefs de service désignés à cet effet, l'Agence Française de Développement ainsi que du trésorier-payeur général de la Polynésie française.

Il se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré alternativement par les services de la Polynésie française et de l'Etat.

Pour chaque volet du contrat de projets est constitué un comité opérationnel composé du ministre de tutelle et de l'administrateur en charge du volet concerné, assisté des services de l'Etat et de la Polynésie française. Il étudie en particulier la programmation des opérations à présenter en comité de pilotage et assure le suivi de la programmation. Il se réunit en tant que de besoin, au minimum avant chaque comité de pilotage.

Les projets et programmes font l'objet d'un suivi annuel qui s'appuie sur les indicateurs retenus dans le contrat de projets.

## 3. Répartition du financement par volet :

Chiffres en millions de F CFP

VOLET	Total	Etat	Pays	Autres*
<b>Logement social</b>	23 552,07	9 420,81	9 420,81	4710,45
<b>Santé</b>	7 857,58	3 928,79	3 928,79	0
<b>Abris de survie</b>	3 489,91	1 744,95	1 744,95	0
<b>Environnement</b>	12 936,83	5 759,58	5 759,58	1 417,66
Adduction d'eau potable	6 101,46	2 561,47	2 561,47	978,52
Déchets	1 671,41	829,14	829,14	13,12
Assainissement	5 163,96	2 368,97	2 368,97	426,01
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	538,99	269,49	269,49	0
<b>Total</b>	<b>48 375,40</b>	<b>21 123,64</b>	<b>21 123,64</b>	<b>6 128,11</b>

\*OPH, communes

4. Bilan d'étape – consommation des enveloppes au 29/06/11 :

Volet	Montant révisé Contrat de Projet	Programmé au 29/06/11		Engagé au 29/06/11	
	HT	Montant HT	%	Montant HT	%
	(a')	(b)	(b)/(a')	(c )	(c )/(b)
<b>Logement social</b>	23 552 078 162	8 564 964 912	36,36 %	1 003 147 754	11,71%
<b>Santé</b>	7 857 582 339	1 779 570 960	22,64 %	1 266 641 327	<b>71,17%</b>
<b>Abris de survie</b>	3 489 911 694	3 607 999 994	<b>103,38%</b>	3 426 181 812	<b>94,96%</b>
<b>Environnement</b>	12 936 837 709	10 507 106 174	81,22%	4 784 042 702	45,53%
<i>AEP</i>	6 101 467 780	5 393 949 037	88,40 %	2 580 703 483	47,84%
<i>Déchets</i>	1 671 409 069	656 187 137	39,26 %	49 694 828	7,57%
<i>Assainissement</i>	5 163 960 859	4 456 970 000	86,30 %	2 153 644 391	48,32%
<b>Enseignement Sup. &amp; Rech.</b>	538 995 227	321 488 231	59,64%	198 676 775	<b>61,80%</b>
<b>Total</b>	<b>48 375 405 131</b>	<b>24 781 130 271</b>	<b>51,23%</b>	<b>10 678 690 370</b>	<b>43,09%</b>

A mi-parcours du contrat de projets, le **taux global de programmation**<sup>1</sup> est de **51%**, ce qui équivaut à **24,7 milliards F CFP**.

Néanmoins, seuls 22% des crédits du contrat sont engagés à ce jour.

Le volet « **abri de survie** » aura consommé son enveloppe à fin 2011 tandis que le volet « enseignement supérieur et recherche » va engager la totalité de ses crédits à fin 2012.

Le volet « **Environnement** » présente un avancement satisfaisant concernant les axes « Adduction d'eau potable » et « assainissement » tandis que l'axe « déchets » nécessite l'inscription de projets arrivés à maturité.

Le volet « **Santé** » a connu un démarrage difficile. Cependant, ce volet a connu, au cours de l'année 2010, un rythme d'exécution soutenu qui, s'il est poursuivi, permet d'espérer une réalisation de l'ensemble des programmes dans les délais impartis.

Le volet « **Logement social** » présente, quant à lui, un retard d'exécution préoccupant. En effet, alors qu'il représente, à lui seul, presque la moitié de l'enveloppe du Contrat de projets, seulement 36,36 % du montant initial HT (8,5 milliards F CFP) fait l'objet d'une programmation et un milliard de F CFP est engagé. Sur 23 552 078 162 fcp prévus sur ce volet, seuls 4,25% des crédits ont été engagés depuis 2008.

<sup>1</sup> Le taux de programmation est calculé en rapportant le montant programmé HT au montant total du Contrat de projets HT

## 5. Programmation pour 2011 :

Le montant total des opérations présentées au titre de la programmation 2011 s'élève à environ **4,39 milliards de F CFP HT**, réparti comme suit :

VOLET	Total (F CFP HT)
<b>Logement social</b>	2,3 milliards
<b>Santé</b>	829,1 millions
<b>Abris de survie</b>	65 millions
<b>Environnement</b>	783,4 millions
<i>Adduction d'eau potable</i>	434,3 millions
<i>Déchets</i>	349,1 millions
<i>Assainissement</i>	0
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	417,4 millions
<b>TOTAL</b>	<b>4,39 milliards Fcfp HT</b>

### LOGEMENT SOCIAL

Les projets déposés à la programmation 2011 totalisent 2,3 milliards F CFP HT compte tenu des nouvelles orientations de crédits.

### SANTE

15 projets sont programmés en 2011 pour un montant total de 829,1 millions F CFP HT.

### ABRIS DE SURVIE

Ce volet propose la programmation des études de nouvelles opérations (30 millions) et l'acquisition du foncier (35 millions) les dossiers d'avant projets sont aboutis. Les travaux feront l'objet d'une programmation au second COPIL de 2011 pour un démarrage en 2012.

### ENVIRONNEMENT

Les projets proposés à la programmation 2011 totalisent environ 783 millions F CFP HT.

#### AEP

4 nouveaux projets ont été déposés à la programmation 2011 pour un montant total de 434,3 millions F CFP HT.

#### DECHETS

3 projets sont proposés à la programmation 2011 pour un montant de 349,1 millions F CFP HT.

La décision de créer un avenant permettant de faire face à une opération exceptionnelle consistant à enlever les déchets sur le quai de Tubuai résultant du cyclone OLI est actée. Celui-ci viendra augmenter ce sous-volet de 33 millions.

#### ASSAINISSEMENT

Aucun projet n'est proposé à la programmation 2011.

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Les projets proposés à la programmation 2011 totalisent 417,4 millions F CFP HT dont 262 millions pour une nouvelle opération (Eco-musée de Moorea).

### CONSTRUCTION SCOLAIRES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Afin de redynamiser le contrat de projets, est actée une nouvelle enveloppe destinée à recevoir les crédits qui auraient été déprogrammés en cours d'année et qui pourraient être immédiatement reprogrammés sur les axes suivants: Abri de survie, Enseignement supérieur et recherche, et Constructions scolaires du premier degré. Ce dernier fera l'objet d'un nouvel avenant.